

**Trophées INPI
DE L'INNOVATION
2007**

Trophées INPI de l'Innovation 2007

**Quatre lauréats récompensés en Languedoc
Roussillon**

Mardi 4 décembre 2007

DOSSIER DE PRESSE



Contact presse :
Michaël TOUCHE
☎ 04 67 85 74 64
mtouche@inpi.fr



Sommaire

L'Institut national de la propriété industrielle en bref

L'INPI en Languedoc Roussillon

Les 10^e Trophées INPI de l'Innovation 2007

Présentation et règlement

Les lauréats

INSTITUT DES BIOMOLECULES MAX MOUSSERON

AWOX

CTP CONCEPT TRAVAUX PUBLICS

FOGALE NANOTECH

L'INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE EN BREF

Avec la mondialisation et l'accélération des échanges, la propriété industrielle devient de plus en plus stratégique. Elle est un véritable levier de compétitivité, une source de développement et de richesse pour les entreprises et l'économie. L'Institut national de la propriété industrielle, en délivrant des brevets, marques, dessins et modèles, protège et valorise l'innovation et permet aux entreprises de "grandir avec la propriété industrielle".

➤ **L'Institut traite chaque année environ 17 000 demandes de brevets, 70 000 demandes de marques et reçoit près de 70 000 dessins et modèles**

C'est au quotidien que chefs d'entreprise et innovateurs ont recours aux services de l'Institut. Ils s'adressent à l'INPI pour obtenir un brevet ou faire enregistrer une marque, ou encore pour protéger un dessin ou un modèle. L'Institut examine toutes les demandes selon la procédure propre à chaque titre. Il les publie ensuite dans les Bulletins officiels de la propriété industrielle (Bopi). Les chefs d'entreprise et innovateurs peuvent aussi accéder, via l'INPI, aux procédures internationales et européennes de demandes de titre. L'INPI modernise actuellement ses outils de gestion des procédures brevets, marques, dessins et modèles. D'ici 2008, les déposants pourront ainsi bénéficier de délais encore plus rapides et d'un accès permanent et sécurisé à leur dossier de procédure.

➤ **L'Institut forme et sensibilise tous les acteurs économiques aux questions de la propriété industrielle**

L'un des objectifs prioritaires de l'INPI est la formation et la sensibilisation à la propriété industrielle des PME et des milieux de la recherche, mais aussi des jeunes dès le secondaire, puis dans l'enseignement supérieur. Pour atteindre cet objectif, l'INPI met en place une série de programmes de formation et de sensibilisation pour l'ensemble de ces publics. L'Institut renforce par ailleurs son action territoriale en mobilisant le réseau des partenaires de l'innovation et en organisant des actions communes et co-financées dans le cadre de conventions régionales. Il développe également des actions de terrain, comme les "pré-diagnostics" de propriété industrielle auprès des PME qui ne connaissent pas encore la propriété industrielle.

➤ **L'INPI délivre toute l'information nécessaire à la pratique de la propriété industrielle**

Les bases de données sur les brevets, marques, dessins et modèles constituent pour une entreprise ou un chercheur une source d'information particulièrement utile pour connaître l'état de la technique dans son secteur d'activité ou se positionner par rapport à la concurrence. 3 300 000 brevets français européens et internationaux et 1 400 000 marques françaises, communautaires et internationales sont accessibles via l'INPI. Son centre de documentation sur la propriété intellectuelle à Paris met à disposition d'un public spécialisé des publications sur la propriété industrielle et le droit d'auteur ainsi que la jurisprudence dans ce domaine. L'Observatoire de la propriété intellectuelle de l'INPI a pour mission d'éclairer les enjeux économiques de la PI en produisant des statistiques et des études.

➤ L'INPI participe activement à la lutte contre la contrefaçon

La contrefaçon atteint aujourd'hui 10% du commerce mondial. En assurant le secrétariat général du Comité national anti-contrefaçon, l'INPI participe à la lutte contre ce fléau tant au niveau national qu'international.

Au plan national, l'Institut est un relais majeur de l'action du gouvernement pour sensibiliser les Français à la lutte contre la contrefaçon et la piraterie numérique. Il est également force de proposition dans l'aménagement du dispositif réglementaire et administratif anti-contrefaçon. Enfin, au plan international, il participe à un réseau d'une quarantaine d'experts qu'il co-anime avec la Direction générale du trésor et de la politique économique (DGTPE), aidant ainsi les pays sensibles à mettre en place un dispositif de lutte sur leur territoire.

➤ L'Institut renforce l'influence de la France dans le domaine du droit de la propriété industrielle

L'INPI organise régulièrement des réunions de concertation avec les milieux de l'entreprise pour identifier les intérêts français. Il contribue largement à la conception du droit national de la propriété industrielle en participant à la préparation et à la rédaction des projets de textes législatifs et réglementaires. Enfin, il représente la France dans les organisations internationales compétentes (Office européen des brevets, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, Office de l'harmonisation dans le marché intérieur) et participe aux groupes d'experts au sein desquels s'élabore le droit international de la propriété industrielle.

A propos de l'INPI

Statut : établissement public placé sous la tutelle du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi

Budget : entièrement autofinancé, 180 millions d'euros en 2006.

Effectifs : 800 agents.

Siège à Paris et principaux établissements à Nanterre, Compiègne et Lille.

16 implantations régionales : Alsace (Strasbourg), Aquitaine (Bordeaux), Auvergne (Clermont-Ferrand), Bretagne (Rennes), Ile-de-France (Paris), Languedoc-Roussillon (Montpellier), Lorraine (Nancy), Midi-Pyrénées (Toulouse), Nord-Pas de Calais (Lille), Pays de la Loire (Nantes), Provence-Alpes Côte d'Azur (Marseille, Sophia Antipolis), Rhône Alpes (Grenoble, Lyon et Saint Etienne), Antilles-Guyane (Guadeloupe).

4 représentations internationales : Amérique du Nord (Washington), Asie du Sud Est (Bangkok), Chine (Pekin), Maghreb (Rabat).

www.inpi.fr

0 820 213 213 (0,09 € TTC/mn)

L'INPI en Languedoc-Roussillon

La présence permanente de l'INPI dans la région remonte à la fin de l'année 2005, l'antenne régionale du Languedoc Roussillon ayant été inaugurée le 30 janvier 2006 par Benoît BATTISTELLI, Directeur général de l'INPI.

La région Languedoc Roussillon est une région relativement dynamique en matière de dépôt de titres de propriété industrielle : en 2006 l'INPI a reçu pour la région Languedoc Roussillon 294 dépôts de demandes de brevet et plus de 2 360 dépôts de marques.

Des conventions de partenariat

L'INPI dans la région c'est d'abord une convention de partenariat avec la DRIRE qui héberge sur Montpellier l'Antenne régionale de l'INPI depuis son arrivée.

Dans ce même état d'esprit, dès fin 2004, un partenariat avait été mis en place entre l'INPI et l'Université de Montpellier II en instaurant une permanence mensuelle de l'INPI au sein du VARRI, la cellule de valorisation de l'UMII. Ce partenariat avec l'Université se poursuit afin de pérenniser ces rendez-vous de proximité à destination des chercheurs et des universitaires, certaines des permanences étant même assurées directement au sein des laboratoires de recherche.

Souhaitant poursuivre cette politique de partenariat, l'INPI a signé en 2006 une convention avec le Conseil Régional Languedoc Roussillon reconduite en 2007. Cette convention a pour but de favoriser et de développer la prise en compte de la propriété industrielle dans la politique économique régionale. Le Conseil Régional apporte ainsi une large contribution au financement des pré-diagnosics ainsi qu'à l'organisation d'actions de sensibilisation à la propriété industrielle.

Dans le cadre d'une action portée par la CRCI et en partenariat avec la DRIRE et le Conseil Régional, l'INPI participe à un véritable programme de soutien à l'ensemble des pôles de compétitivités et des filières organisées du Languedoc Roussillon en matière de propriété industrielle. Outre des actions de sensibilisation, de formation et la réalisation de prédiagnostics en propriété industrielle, l'un des objectifs principaux est d'anticiper les problèmes de propriété industrielle susceptibles de se poser dans les projets de R&D collaboratifs en les identifiant et en proposant une solution avant la mise en œuvre du projet.

Information et accompagnement au quotidien

La présence de l'INPI en Languedoc Roussillon, permet d'informer et d'accompagner chaque année près de 300 personnes dans leurs démarches de propriété industrielle.

S'inscrivant dans cette logique de rencontres de proximité, l'Antenne régionale Languedoc Roussillon, en concertation avec la Compagnie Nationale des Conseils en Propriété Industrielle (CNCPI), a mis en place depuis avril 2006, une permanence mensuelle gratuite qui est assurée par les conseils en propriété industrielle présents sur la région. Se déroulant le 1^{er} jeudi après midi de chaque mois, ces rencontres ont lieu au sein de CAP OMEGA, le CEEI de Montpellier Agglomération auprès duquel l'INPI a reçu un accueil très favorable.

Par ailleurs, depuis mai 2007, une permanence est assurée chaque mois par l'INPI au CEEI de Nîmes sur le Parc Georges Besse au sein de l'EERIE.

Les pré-diagnostic en propriété industrielle

Destinés aux TPE-PME innovantes, qui ont peu ou pas recours à la propriété industrielle, les pré-diagnostic permettent une sensibilisation personnalisée aux enjeux de la propriété industrielle.

Depuis leur création en 2004, plus de 35 pré-diagnostic ont été réalisés en Languedoc Roussillon, dont près d'une quinzaine en 2007.

Les actions de sensibilisation à la PI

Objectif prioritaire afin de promouvoir l'utilisation de la propriété industrielle, l'INPI intervient dans l'enseignement supérieur afin de sensibiliser des étudiants d'IUT, de Masters en sciences, les doctorants, les élèves de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier et de l'Ecole des Mines d'Alès.

L'INPI poursuit ses contacts avec un certain nombre de grandes écoles présentes sur la région afin de proposer ces mêmes actions de sensibilisations.

L'INPI a participé en 2007 à un peu plus d'une dizaine d'actions de sensibilisations à destination des entreprises et des créateurs d'entreprises.

INPI Languedoc-Roussillon
INPI c/o DRIRE, 3 place Paul Bec 34961 MONTPELLIER Cedex 02 ☎ 04 67 85 74 64 ou 06 60 69 51 33 mtouche@inpi.fr

Les 10^e Trophées INPI de l'Innovation 2007

Depuis leur création, en 1991, les Trophées INPI de l'Innovation ont distingué plus de 1 000 PME-PMI pour leur **politique en matière d'innovation et de propriété industrielle** ainsi que des organismes de recherche et laboratoires pour leur capacité à **valoriser leur recherche et développement grâce à la propriété industrielle**.

Ce vivier d'entreprises, issues de secteurs d'activités variés, et de laboratoires, constitue un des piliers du développement économique du pays.

Une reconnaissance régionale

Les lauréats régionaux des Trophées INPI de l'Innovation sont choisis parmi des entreprises –jusqu'à 500 salariés– et des organismes de recherche sur la base d'une liste constituée par un jury régional et des candidatures spontanées. Chaque jury, composé des représentants régionaux de l'INPI et de leurs partenaires, sélectionne **trois PME par région et une unité de recherche**.

Une remise nationale d'envergure à Paris

L'ensemble des lauréats régionaux concourt ensuite automatiquement à la finale nationale des Trophées. Les lauréats nationaux sont désignés parmi les PME-PMI et organismes de recherche primés au niveau régional.

La remise des Trophées nationaux 2007 aura lieu à Paris début janvier 2008.



Règlement

Article 1

Objet

Les Trophées INPI de l'Innovation récompensent d'une part des entreprises qui ont inscrit la propriété industrielle au cœur de leur stratégie de développement et d'autre part, des unités de recherche qui valorisent leurs travaux grâce à la propriété industrielle et ainsi améliorent la compétitivité des entreprises.

Article 2

Participation

La participation aux Trophées INPI de l'Innovation 2007 est ouverte en priorité :

- ♦ Aux entreprises jusqu'à 500 salariés (entreprise non détenue à plus de 25 % par une entreprise de plus de 500 salariés) ;
- ♦ Aux unités de recherche dépendant d'un établissement de recherche public.

Les candidats aux Trophées 2007 ne doivent pas avoir déjà été lauréats des Trophées INPI de l'Innovation 2006.

Article 3

Champ d'application

Une stratégie de propriété industrielle est avérée lorsqu'elle repose sur :

- ♦ La collecte et l'analyse de l'information en amont des recherches ;
- ♦ Le dépôt de brevets, de marques, de dessins et modèles et le suivi des procédures ;
- ♦ L'extension éventuelle de titres à l'étranger ;
- ♦ La concession ou l'exploitation de licences ;
- ♦ La lutte contre les contrefaçons ;
- ♦ Une veille active pour détecter les menaces et les opportunités dans son environnement.

L'utilisation successive, cohérente et appropriée de ces éléments permet à une entreprise ou à un organisme de recherche de protéger efficacement ses innovations technologiques. Cela contribue à sa réussite économique et constitue un facteur important de sa compétitivité.

Article 4

Eléments d'appréciation

Les Trophées INPI de l'Innovation 2007 seront décernés aux lauréats régionaux qui auront « grandi avec la propriété industrielle » ou qui auront mis la propriété industrielle au cœur de leurs projets de croissance.

Entreprises

Au regard de la politique de recherche, d'innovation et de la stratégie propriété industrielle (dépôts, extension, compétences, ...) mise en place par l'entreprise, le jury sélectionnera les entreprises qui ont su gérer au mieux les titres de propriété industrielle et dont les résultats sont probants, notamment en termes de :

- ♦ croissance du chiffre d'affaires de l'entreprise,
- ♦ emploi,
- ♦ rentabilité,
- ♦ activité à l'export,
- ♦ création de nouveaux produits, ouverture de nouveaux marchés,
- ♦ mise en place de partenariats ou participation à des projets collaboratifs...

Unités de recherche

Au regard de la politique propriété industrielle de l'établissement de recherche, le jury sélectionnera les unités de recherche qui auront contribué :

- ♦ à la création d'entreprises, notamment en terme d'impact sur l'emploi,
- ♦ au transfert de technologie effectif vers les entreprises : impact sur l'emploi, sur le chiffre d'affaires,
- ♦ aux résultats de la politique de licence...

Ces éléments seront envisagés dans le cadre global de l'activité et des caractéristiques de l'entreprise ou de l'unité de recherche concernée.

Article 5

Sélection régionale

Pour chaque région où l'INPI est implanté, son représentant préside un jury, notamment composé de ses principaux partenaires régionaux de l'innovation.

Chaque jury décide souverainement de l'attribution des Trophées régionaux en fonction des éléments d'appréciation dont il dispose : au maximum, trois PME par région et une unité de recherche pourront être ainsi sélectionnées.

Le cas échéant, le jury pourra décider de l'affectation des trophées dans les catégories suivantes : éveil à la PI (entreprise engageant une démarche de propriété industrielle) ou start-up.

Une remise de Trophées régionaux est effectuée dans chacune de ces régions.

Les candidats issus de régions où l'INPI ne dispose pas de représentant seront sélectionnés par un jury interrégional qui désignera les lauréats susceptibles de participer au jury national des Trophées INPI de l'Innovation 2007.

Article 6

Trophées nationaux

Tous les lauréats régionaux des Trophées INPI de l'Innovation 2007 concourent automatiquement pour la finale nationale.

Le jury national, notamment composé des principaux partenaires de l'innovation sélectionne, parmi les lauréats régionaux, les lauréats nationaux des Trophées INPI 2007.

Les trophées nationaux de l'Innovation 2007 seront remis au cours d'une manifestation organisée à Paris en janvier 2008.

FICHE D'IDENTITE

- **Adresse** : Université Montpellier 1 – Faculté de pharmacie, 15, avenue Charles Flahaut – BP 14491 – 34093 Montpellier Cedex 5 ; Université Montpellier 2 Place E. Bataillon, 34095 Montpellier Cedex 5.
- **Nom du directeur** : Jean Martinez
- **Date de création** : 2 janvier 2007
- **Forme juridique** : Unité Mixte de Recherche (UMR 5247 CNRS-UM1-UM2)
- **Organismes de rattachement** : CNRS - Universités Montpellier 1 et 2
- **Chiffre d'affaires 2006** : 2 049 KE dont 1198 KE sous contrat
- **Effectifs 2006** : 260 personnes (94 chercheurs et enseignants chercheurs, 49 ingénieurs et techniciens, 75 doctorants post doctorants ATER et 39 stagiaires)
- **Site Internet** : www.ibmm.univ-montp1.fr

Un laboratoire de recherche résolument orienté protection de l'innovation et transferts de technologies vers l'industrie

Activité : l'innovation dans les Biomolécules essentielles

L'Institut des Biomolécules Max Mousseron (IBMM) a pour objectif de promouvoir l'innovation dans le domaine des Biomolécules essentielles (lipides, nucléosides et nucléotides, peptides et protéines, glycosides, biopolymères artificiels, molécules prébiotiques) à l'interface Chimie – Biologie – Clinique. Les thèmes fédérateurs couvrent la synthèse, la réactivité chimique et l'étude des propriétés physico-chimiques, biologiques, pharmacologiques et toxicologiques des biomolécules pour comprendre leurs mécanismes d'action, s'inscrire dans le concept de développement durable (chimie verte) et amener les biomolécules les plus prometteuses jusqu'à leur développement dans des domaines d'application concernant les pathologies humaines (infectieuses, cardiovasculaires, neuro-dégénératives, cancer), la cosmétologie, l'agrochimie, les biomatériaux.

Les principaux axes de recherche : la chimie, la biologie et l'analyse

Les activités de recherche de l'IBMM portent sur 3 axes principaux :

- **La chimie** : biopolymères artificiels – oligonucléotides modifiés – nucléosides & effecteurs phosphorylés – dynamique des systèmes biomoléculaires complexes, molécules fluorées – synthèse des lipides bioactifs et antipaludiques – glycochimie : reconnaissance moléculaire – chimie des acides aminés, peptides, hétérocycles, chimie supportée et inhibiteurs d'enzymes – synthèse stéréosélective – spectrométrie de masse.
- **La biologie** : pharmacologie cellulaire : pharmacologie des peptides, antioxydants, toxicologie, UV et récepteurs membranaires, pharmacologie moléculaire – stress oxydant, neuroprotection
- **L'analyse** : plate-forme analyse et synthèse automatisées – sciences analytiques des biomolécules, modélisation moléculaire.

Origine du laboratoire : une fusion de 7 Unités Mixtes de Recherches

L'IBMM est issu de la fusion de 7 Unités Mixtes de Recherche au 1^{er} janvier 2007. L'ambition de l'IBMM est avant tout de créer à Montpellier un pôle fort sur les biomolécules, en mutualisant les compétences et en restructurant les équipes de recherche dans le secteur des biomolécules pour gagner en visibilité sur les plans national et international. Cette fusion permet également de faciliter la gestion du portefeuille brevets dans l'objectif de pouvoir proposer des ensembles de brevets à l'industrie.

L'IBMM dispose ainsi de 11 équipes thématiques, 4 Equipes de Recherche Technologiques (ERT), couvrant 6 domaines d'activité : les biopolymères de synthèse – les acides aminés, peptides, protéines – les composés saccharidiques – les lipides – la dynamique des systèmes biomoléculaires complexes et biomoléculaires fluorés – les analogues et constituants des acides nucléiques

Une valorisation de l'innovation en partenariat avec l'entreprise

La propriété industrielle est un outil familier de l'IBMM qui dispose d'un portefeuille mondial comprenant plus de 127 brevets. Sa force réside surtout dans sa capacité à travailler en partenariat avec le monde de l'entreprise permettant la valorisation des innovations issues de la recherche. C'est ainsi que plus de 60 conventions de partenariat ont été conclues avec des industriels nationaux et internationaux tels que Sanofi-Aventis, l'Oréal, Servier, Pierre Fabre, Abbott, Merck, De Sangosse,...

La valorisation des brevets déposés par l'IBMM passe à la fois par une politique de dépôts en copropriété et de concession de licence avec des sociétés existantes. Les actions de transferts de technologie de l'IBMM se font également via la création d'entreprises innovantes. Ainsi, au cours des cinq dernières années, cinq jeunes entreprises ont été créées par la valorisation des travaux des équipes de recherche qui composent l'IBMM (Medincell, Genepep, Arterial Remodelling Technology, S3F Chimie, Azasynth et une dernière en création Colcom). L'impact de la valorisation des travaux de recherches menés par l'IBMM en terme de créations d'entreprises et donc d'emploi est indéniable.

L'IBMM s'enorgueillit aussi des molécules issues de ses équipes et qui soit sont commercialisées, soit sont en développement clinique. Ainsi, en collaboration avec la Société IDENIX, la Telbivudine (TyzekaTM, SebivoTM) qui vise le traitement de l'hépatite B a été commercialisée fin 2006 aux USA et dans de nombreux autres pays. Une autre molécule, le composé JMV1843 est en phase clinique 3 pour le diagnostic de libération de l'hormone de croissance et en phase clinique 2 pour la stimulation de la libération de l'hormone de croissance avec pour cibles les traitements des retards de croissance et de la perte d'appétit chez les grands malades (collaboration avec les Laboratoires ZENTARIS et ARDANA). Plusieurs autres molécules sont en développement clinique (phase 1 ou pré-développement) pour le traitement de la malaria (collaboration avec les Laboratoires SANOFI-AVENTIS), pour le traitement de l'obésité (collaboration avec les Laboratoires ZENTARIS). D'autres molécules issues de l'IBMM sont en développement en cosmétologie (collaboration avec l'Institut Européen de Biologie) ou en agrochimie (collaborations avec les Laboratoires DeSANGOSSE, AGRO-NUTRITION). En particulier un composé dénommé LAPP8 devrait être commercialisé très prochainement comme « éliciteur » pour sa capacité à renforcer les défenses naturelles des plantes, dans le traitement des maladies de la vigne (collaboration avec les Laboratoires DeSANGOSSE, AGRO-NUTRITION). L'IBMM est d'autre part très impliqué au sein de plusieurs programmes européens, est en relation très étroite avec les Pôles de Compétitivité Orphème et Qu@limes en particulier. Autre indice sur l'importance de la valorisation de la recherche au sein de l'IBMM, si tant est qu'il soit encore besoin de convaincre, la création de la cellule Max Mousseron Innovation (M2I) animée depuis 2005 par un ingénieur valorisation localisé au sein de ses locaux et travaillant exclusivement pour le compte du laboratoire.



FICHE D'IDENTITE

- **Adresse** : Cap Alpha – Avenue de l'Europe – 34830 CLAPIERS
 - **Nom du dirigeant** : Alain MOLINIE
 - **Date de création** : 20 septembre 2003
 - **Forme juridique** : société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
 - **Effectifs** : 25 personnes
-

Une stratégie de propriété industrielle en cohérence avec les marchés de l'entreprise

Des solutions de convergence numérique pour appareils électroniques grand public

Awox fournit des technologies de connectivité des appareils audio/vidéo grand public, depuis l'intergiciel jusqu'aux produits audio/vidéo sous marque blanche, pour des marques de l'électronique grand public (e.g., Thomson), pour des opérateurs de télécommunication et de télévision (e.g., Orange), ainsi qu'en amont, pour des fournisseurs de puces électroniques (e.g., Texas Instruments).

Grâce à un effort de recherche et développement constants, Awox a su développer une gamme de solutions pour l'interopérabilité des appareils connectés (UPnP / DLNA), ainsi que pour la protection du transport de contenu (Windows Media DRM). Cette gamme complète permet à Awox de se distinguer de ses concurrents.

Le cœur de l'innovation d'Awox réside d'abord dans son intergiciel multi plateforme déjà porté sur les processeurs Texas Instruments, STMicro, PowerPC ou Intel. Son architecture modulaire permet par exemple aux opérateurs de présenter leur offre de musique et de vidéo sur le réseau domestique, facilitant l'accès aux utilisateurs et étendant la couverture des opérateurs.

L'autre facette de l'innovation à Awox, c'est la conception de produits audio et vidéo connectés sur la base des cartes électroniques de référence créées ou non par Awox. Ces produits sont destinés à être vendus sous des marques blanches par des clients à la recherche d'un accès rapide au marché. Tous les produits fondés sur de nouveaux usages font l'objet de dépôt de brevet.

Des dirigeants expérimentés et financièrement soutenus

Les fondateurs d'AWOX ont d'abord créé une première société d'intergiciel pour téléphone portable, Smartcode Technologie, rachetée par le groupe 3COM en 1999. C'est en 2003, qu'ils ont décidé de remettre leurs compétences en commun en ciblant le marché de l'Electronique Grand Public (EGP) pour fonder AWOX.

Après avoir bénéficié de fonds d'amorçage émanant de BNP Private Aquity, BNP Développement et la SORIDEC, la société AWOX a intégré deux nouveaux investisseurs en juillet 2006 lors d'un deuxième tour : Innovacom et CIC Capital Privé.

Un marché très internationalisé et orienté grands comptes de l'électronique

AWOX est positionné sur un marché majoritairement international, réalisant 75 % de son chiffre d'affaires à l'étranger, principalement sur l'Asie, les Etats-Unis et l'Europe, ce qui explique que cette société soit physiquement présente sur Singapour et également par l'intermédiaire d'agent en Corée et à Taiwan.

Du fait de son positionnement sur des technologies de convergences numériques pour appareils EGP, AWOX est principalement présent sur quatre marchés : auprès des opérateurs de télécommunication, de télévision, de l'électronique grand public et de la domotique. En particulier, AWOX concède des licences d'exploitation de sa technologie aux grands noms de l'électronique, comme Legrand, Thomson...

Une forte implication R&D accompagnée par la propriété industrielle

AWOX se situe sur des marchés exigeants une excellente maîtrise et un haut niveau de technologie ainsi qu'une très forte capacité à réagir vite. Aussi, elle consacre une forte partie de son activité à la recherche et au développement. En effet, sur un effectif de 25 personnes dix huit sont affectées à des activités de recherche.

En parallèle, AWOX a su mettre en place une stratégie cohérente de propriété industrielle afin d'accompagner et de sécuriser les résultats de sa R&D. En effet, disposant de personnel formé à la propriété industrielle, AWOX réalise régulièrement en interne une veille technologique, point crucial dans un secteur où les évolutions sont aussi rapides, mais qui est parfois sous-estimé par les entreprises.

Mais la stratégie propriété industrielle doit surtout être saluée du point de vue de la protection de ses innovations par les brevets, d'autant que bon nombre de PME françaises du secteur de l'édition de logiciels n'utilisent pas fréquemment cet outil, les inventions portant sur des logiciels étant relativement délicates à breveter.

Malgré cela AWOX a bien compris l'intérêt concurrentiel que lui procurerait l'obtention d'un brevet, surtout sur des marchés où ses concurrents n'y ont pas nécessairement recours. C'est ainsi qu'AWOX a été particulièrement diligente en déposant 4 brevets entre 2005 et 2006 qui, au vu de son marché international, ont fait l'objet d'extensions à destination de l'Europe et des Etats-Unis.

AWOX est donc une entreprise positionnée sur un secteur hautement technologique et d'évolution rapide, qui a intégré dans son modèle de développement une forte activité de R&D accompagnée d'une stratégie de propriété industrielle en cohérence avec ses marchés mais qui n'était pas évidente pour une entreprise de ce secteur d'activité et qu'il convient de saluer.



FICHE D'IDENTITE

- **Adresse** : ZA du Mas Icard – 30720 LES TAVERNES
- **Nom du dirigeant** : Jean-Michel SERRES
- **Date de création** : 13 août 1989
- **Forme juridique** : Société à responsabilité limitée
- **Chiffre d'affaires 2006** : 4 942 K euros
- **Effectifs 2006** : 28 personnes

Une utilisation pragmatique de la propriété industrielle

Une société principalement orientée conception de matériel de travaux publics avec une sensibilité environnementale

CTP est positionné sur le marché de la conception, de la fabrication et de la commercialisation de matériel de travaux publics. CTP a subdivisé son activité en trois branches, certains produits étant axés sur le recyclage et la préservation de l'environnement :

- l'industrie : CTP propose une large gamme de centrales de mélange d'un matériau et d'un liant (hydraulique ou bitumineux) à froid, certaines étant des postes fixes et d'autres mobiles ; une unité de revalorisation des matériaux stériles par un traitement à la chaux des stériles plus ou moins argileux ; des machines de recyclages : ainsi d'une centrale conçue pour la revalorisation des déblais de chantier (bétons, fraisats...) ; des cuves de stockage d'émulsion ; un dispositif de vidange des effluents de bateaux (eaux usées, eaux de cale, huiles de vidange...) destiné à être installé dans les ports et équipé d'un système automatique (il fonctionne grâce à des jetons ou à des cartes).
- le matériel routier : des épanduses de gravillons seuls et mixtes en les combinant avec un liant ; des gravillonneurs ; une gamme de « point à temps trémie » qui permet de répandre manuellement de l'émulsion de bitume et du gravillon.
- la branche automatisme : CTP a ainsi développé un certain nombre de logiciels, dont RUBIS (système conçu et breveté par CTP) qui permet à l'opérateur d'un gravillonneur ou d'une enduiseuse de gérer avec précision le dosage des gravillons en tenant compte d'un certain nombre de paramètres mais aussi SAPHIR pour contrôler et gérer les Centrales de graves.

Ne négligeant pas les prestations de services, CTP propose non seulement un service après vente mais également des services de formation à destination du personnel de chantier afin de maîtriser les techniques d'utilisation de nos machines.

Origines de la société : une rencontre au sein de la DDE

Cette société a été fondée en décembre 1989 par Monsieur Serge MAUGUIN et Monsieur Jean-Michel SERRES. Jean-Michel SERRES, technicien spécialisé en moteur thermique, a débuté sa carrière au sein de la Direction de l'Équipement, ce qui fût l'occasion pour lui de rencontrer Serge MAUGUIN fournisseur des DDE.

Cette société, qui était à l'origine basé sur un modèle économique orienté technico-commercial est passée sur une activité de conception, fabrication et commercialisation en 1994 et 1995

Monsieur MAUGUIN s'étant retiré des affaires, l'entreprise est aujourd'hui dirigée par Jean-Michel SERRES.

Des parts de marché françaises et des ambitions internationales

La clientèle de CTP qui est bien sur centrée sur le domaine des travaux publics, est relativement diversifiée : des filiales de grands groupes du BTP comme Colas, Eurovia, Avia, des PME pour les produits d'entretien routier, la DDE, les collectivités locales (communes, communauté de communes et syndicats mixtes).

CTP, qui a réalisé un chiffre d'affaires de 4 942 K euros en 2006, est principalement positionné sur un marché national. Néanmoins, l'exportation des innovations développées par CTP fait partie des développements envisagés pour 2008/2009, un gros appareillage ayant été récemment vendu pour l'Afrique du sud.

Un développement économique alliant protection de l'innovation technologique et commercial

Le développement économique incontestable de CTP (le chiffre d'affaires ayant évolué de 1 499 K euros en 2003 à 4 942 K euros en 2006, et l'effectif étant passé de 8 à 33 personnes sur 2003- 2007) s'est accompagné très tôt d'une véritable politique de propriété industrielle.

Tout d'abord une politique de protection de l'innovation technologique par le recours au brevet, CTP étant actuellement titulaire d'une vingtaine de brevets français, cinq ayant été déposés sur la période 2003 – 2006. Jean-Michel SERRES, dont la sensibilisation à la propriété industrielle n'est pas étrangère à la mise en place de cette politique active en matière de propriété industrielle, perçoit le brevet comme une arme très efficace pour protéger ses innovations, mais également comme « une arme redoutable » pour faire front à la concurrence.

CTP a également bien compris que la réussite d'une innovation technologique passe également par une bonne approche marketing si l'on veut faire d'un produit, aussi innovant soit il, une réussite commerciale. C'est ainsi que CTP a mis en place une véritable stratégie de protection de l'innovation commerciale en ayant déposé près d'une quinzaine de marques françaises afin de protéger les noms donnés à ses produits.

CTP apparaît clairement comme une entreprise qui a su mettre en place une stratégie globale de propriété industrielle adaptée à sa structure et qui a lui a permis d'accompagner son développement économique basé sur l'innovation.

FOGALE nanotech

La propriété industrielle, un outil au cœur du business model de l'entreprise

FICHE D'IDENTITE

- **Adresse** : 125, rue de l'Hostellerie - Ville Active – Acti + - Bât. A — 30900 NIMES
 - **Nom du dirigeant** : Patrick LETEURTRE
 - **Date de création** : 18 juillet 1983
 - **Forme juridique** : société anonyme
 - **Chiffre d'affaires 2006** : 6 736 K euros
 - **Effectifs 2006** : 39 dont 26 Ingénieurs et Docteurs
 - **Investissement en R&D** : 15% du CA
 - **Brevets** : 24
 - **Marques** : 2
-

Basée à Nîmes, FOGALE nanotech, une entreprise de renommée mondiale dans le domaine de la mesure dimensionnelle de haute précision, a ouvert sa première filiale Américaine le 4 septembre 2007 à Los Angeles (Californie).

Soutenue, notamment par la Région Languedoc Roussillon et la COFACE, cet investissement, d'un montant d'un million d'euros sur 3 ans, permettra à FOGALE nanotech de renforcer sa présence et son service sur le marché Nord-Américain dont le potentiel de croissance pour FOGALE nanotech est considérable. Grâce à cette implantation, FOGALE nanotech compte multiplier par 10 son chiffre d'affaire sur ce territoire et vise 5 millions d'euros dans les 5 ans à venir. Ce développement s'accompagnera, à terme, de la création d'une douzaine d'emplois dont la moitié au siège de la société à Nîmes.

La réussite économique d'une entreprise de chercheurs

La société a été créée en 1983 par trois chercheurs du CEA (Commissariat à l'Energie Atomique) et de l'ONERA (Office National d'Etudes et de Recherches Aéronautique), dont Patrick LETEURTRE, qui est aujourd'hui Président Directeur Général de l'entreprise. FOGALE NANOTECH a construit sa reconnaissance mondiale sur « l'innovation et l'extrême performance » en développant des applications industrielles sur une technologie de mesure dimensionnelle d'ultra précision mise au point par l'ONERA : la technologie capacitive.

Le savoir-faire et la haute maîtrise technologique de cette équipe lui ont permis de proposer des produits complètement intégrés aux besoins spécifiques de ses clients. Mais, en parallèle de cette stratégie orientée exclusivement « solutions uniques pour problèmes ultra spécifiques », FOGALE est aujourd'hui en mesure de proposer son catalogue de produits et a su développer des partenariats avec les plus grands groupes mondiaux afin de leur fournir des capteurs qu'ils intègrent à leur propre produit.

Une combinaison stratégique de recherche hautement technologique et de propriété industrielle inscrite dans la durée

Le développement économique de FOGALE nanotech est basé sur d'importants investissements en termes de recherche et développement et de protection de l'innovation. Ainsi, sur les 4 dernières années, FOGALE consacre en moyenne entre 12 et 15 % de son chiffre d'affaires par an à la R&D et un budget propriété industrielle de près de 70 K euros en 2006.

Une recherche mixte effectuée à la fois en interne par une équipe de près de 26 personnes hautement qualifiées et en partenariat avec des laboratoires publics issus par exemple du CNRS ou du CEA. FOGALE s'est également investi sur un projet de R&D collaboratif avec des laboratoires de recherches fondamentales dans le cadre de financement de l'ANR.

Corrélativement, la protection de l'innovation technologique qui apparaît comme une priorité, si ce n'est une nécessité, fait partie intégrante de la culture de l'entreprise. FOGALE dispose en effet de personnel formé à la propriété industrielle et pratique régulièrement une veille technologique au sein des brevets réalisée en interne et en ayant recours à des consultants en propriété industrielle. Mais la force de FOGALE est intimement liée à son portefeuille propriété industrielle composé de 2 marques et de 24 brevets, dont 12 déposés entre 2004 et 2007. FOGALE a ainsi mis en place une stratégie offensive de brevets qu'elle a su adapter à son évolution économique.

En effet, comme le déclare FOGALE, « de brevets technologiques, ils sont de plus en plus souvent orientés applications marché ; une stratégie qui permet malgré la petite taille de l'entreprise de négocier avec les plus grands groupes mondiaux » et de devenir leur partenaire privilégié, FOGALE étant ainsi en mesure de commercialiser sa technologie par le biais de concession de licence de brevets.

On l'aura compris, le modèle économique de FOGALE est clairement basé sur l'innovation hautement technologique accompagnée d'une forte politique de propriété industrielle. Déjà lauréat des Trophées INPI de l'innovation en 2002, le Jury a vivement souhaité saluer une entreprise qui a su intégrer la propriété industrielle sur le long terme comme un outil quotidien lui permettant de sécuriser et de pérenniser son développement économique.